

Délibération du Conseil de Fabrique de Rennes-le-Château du 6 juillet 1879

Qu'an mil. huit-cent-soixante-dix-neuf et le 6 du mois
de juillet, le conseil de fabrique d'icelle paroisse, s'est réuni,
à l'issue de la messe paroissiale, au presbytère lieu ordinaire
de ses séances sous la présidence de M. l'abbé Cérac, curé,
Monsieur Philippe Eisseye, président, étant malade.
Étaient présents: Jean Eisseye, maire, Blaise Vidal,
Joseph Maury, François Olive.
Après avoir signalé au conseil le mauvais état du
mur du presbytère qui fait face au couchant et prié Monsieur
le Maire de vouloir bien traiter cette question devant son conseil
municipal pour qu'on statuât à cet effet, Monsieur le
curé a entretenu les fabriciens des dépenses occasionnées par
la construction récente de la sacristie. Ne pouvant, avec
l'argent dont dispose la fabrique, suffire à payer les ouvriers, Monsieur
le curé est autorisé par les membres du conseil présents à
la séance à contracter au nom de tous un emprunt de
cent francs avec utilité d'intérêt à raison de cinq pour
cent. De plus, il est décidé que l'on affectera au paiement
de la dette, les trente cinq francs dont peut disposer la chapelle
de la Vierge et que la fabrique subviendra aux frais d'achat
de la dite somme tant qu'elle ne sera pas en mesure de rembourser
la petite somme mise à sa disposition.
Fait à Rennes-le-Château les jour, mois et an susdits
Cérac
Vidal
Maury
Pichow

L'an mil huit cent soixante-dix-neuf et le 6 du mois de juillet, le conseil de fabrique dûment convoqué s'est réuni, à l'issue de la messe paroissiale, au presbytère lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. l'abbé Cézac, curé, Monsieur Philippe Tisseyre, président, étant malade.

Étaient présents : Jean Tisseyre, maire, Blaise Vidal, Joseph Maury, François Olive.

Après avoir signalé au conseil le mauvais état du mur du presbytère qui fait face au couchant et prié Monsieur le Maire de vouloir bien traiter cette question devant son conseil municipal pour qu'on statuât à cet effet, Monsieur le curé a entretenu les fabriciens des dépenses occasionnées par la construction récente de la sacristie. Ne pouvant avec l'argent dont dispose la fabrique suffire à payer les ouvriers, Monsieur le curé est autorisé par les membres du conseil présents à la séance à contracter au nom de tous un emprunt de cent francs avec utilité d'intérêt à raison de cinq pour cent. De plus, il est décidé que l'on affectera au paiement de la dette les trente-cinq francs dont peut disposer la chapelle de la Vierge et que la fabrique subviendra aux frais d'achat de la cire tant qu'elle ne sera pas en mesure de rembourser la petite somme mise à sa disposition.

Fait à Rennes-le-Château les jour, mois et an susdits

<i>Tisseyre</i>	<i>Vidal</i>	<i>Cézac Ptre</i>
<i>Péchou</i>	<i>Maury</i>	

Quelques observations :

Ce compte rendu de délibération de la Fabrique permet de situer plus précisément dans le temps, et avec plus d'assurance, la construction de la nouvelle Sacristie. Avant les présentes dispositions, le 9 mars 1879, à l'initiative de Monseigneur Leuillieux, les fabriciens s'étaient réunis en session extraordinaire pour déterminer, entre autres, les conditions de construction et de paiement de la nouvelle sacristie (1). S'ensuit, le 17 mars 1879, une réunion du Conseil municipal dont l'ordre du jour est l'examen et l'approbation de devis estimatifs établis pour les réparations projetées au presbytère, à l'église, et pour la construction d'une sacristie. La commune, ne pouvant subvenir qu'à 4427,50 francs du total des frais s'élevant à 8190,61 francs, sollicite du Ministre des Cultes de bien vouloir lui accorder le complément. Cette demande sera appuyée par Mgr l'évêque de Carcassonne dans une note du 8 avril 1879 : « *Considérant que l'église de Rennes est dans un état de délabrement complet, qu'elle est dépourvue de Sacristie ; Considérant de plus que la maison du desservant est à peine logeable ; Considérant que la commune de Rennes-le-Château est l'une des plus pauvres du département ; Considérant que les habitants s'imposent de très grands sacrifices pour mener à bonne fin des travaux en cours d'exécution ; Considérant que ces sacrifices méritent aide et encouragement ; Sommes d'avis qu'il y a lieu d'accorder le secours sollicité par le Conseil Municipal de Rennes-le-Château.* » Le 26 avril suivant, le Conseil général de l'Aude accorde une aide de 3763,11 francs à la commune de Rennes-le-Château pour les réparations énumérées dans son compte rendu du 17 mars.

Selon les termes mêmes du procès-verbal du 6 juillet 1879 ci-dessus, il semble qu'à cette date, la sacristie était construite : « *Monsieur le curé a entretenu les fabriciens des dépenses occasionnées par la construction récente de la sacristie* » n'attendant pas ainsi l'avis donné aux sollicitations religieuses et communales par l'architecte diocésain Guiraud Cals ; avis émis un an plus tard, le 24 avril 1880 : « *Considérant que l'église de Rennes-le-Château a un caractère architectural d'une époque très reculée qu'il convient de conserver sans en altérer la valeur ; Considérant que le projet dressé n'a aucune raison d'être, non comme besoin indispensable au culte, (un mot illisible) comme architecture et aménagement ; que la somme de 3360,99 francs portée au devis pour la construction d'une sacristie est suffisante pour donner à cette annexe le caractère qu'a l'église. Considérant que les devis pour les réparations de l'église et du presbytère sont sans études et ne paraissent pas avoir été dressés par un homme compétent ; Sommes d'avis de les rejeter et d'inviter l'autorité locale à s'adresser pour les projets dont il s'agit à un architecte sérieux qui aura à fournir un plan des travaux à faire au presbytère, le plan général de l'église et de la sacristie projetée avec coupes et élévation à l'appui.* ».

L'ensemble des présents documents cités ci-dessus et la méconnaissance du devis (accompagné normalement d'un plan général de l'église et de la sacristie projetée, comme l'évoque l'architecte diocésain) fourni à la municipalité par l'ouvrier chargé des travaux de construction de la nouvelle Sacristie - devis évoqué dans la délibération du 9 mars 1879 - ne permettent pas de savoir si la petite alcôve attenante à la Sacristie, couramment appelée aujourd'hui « *pièce secrète* », fut construite avec cette dernière ou s'il s'agit d'un ajout postérieur de l'abbé Saunière !



L'alcôve

Est également évoquée dans le rapport de la Fabrique l'ancienne chapelle dédiée à *L'Immaculée Conception* créée par l'abbé Pons. Elle était située du côté de l'Épître, c'est-à-dire le côté droit de l'Autel quand on accède au Chœur. L'autel de cette chapelle sera signalé comme ayant été *enlevé* en 1889 par l'abbé Saunière à la suite d'une décision municipale du 2 octobre 1887 (2).

(1) Voir le *fac-similé* à cette adresse :
http://jhaldezos.free.fr/Villes%20Villages/ville%20rennes%20le%20chateau/images1/Fabrique_reunion_09_03_1879.pdf

(2) Lire à ce sujet l'étude consacrée à l'église Sainte Marie-Madeleine in *bulletin Parle-moi de Rennes-le-Château* 2010, pp. 42 à 118.